

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 08/10/2026  
Reçu en préfecture le 08/10/2026  
Publié le   
ID : 974-249740101-20261005-2026\_066\_BC\_1-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 10  
Nombre de représentés : 3  
Nombre d'absents : 3

**Secrétaire de séance :** M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2026\_066\_BC\_1**  
*Approbation du procès-verbal du*  
*Bureau Communautaire du 07*  
*septembre 2026*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Gabriel AUBERT - M. Irchad OMARJEE - Mme Marina PONGERARD  
SINGAINY - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M.  
Salim NANA-IBRAHIM - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Henry  
HIPPOLYTE - M. Freddy BOYER - M. Daniel PAUSE

Nombre de votants : 13

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Manon VINCELOT - Mme Huguette BELLO - Mr Erick FONTAINE

**NOTA :**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
29 septembre 2026

M. Eric RENE procuration à M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Karim  
JUHOOR procuration à M. Gabriel AUBERT - M. Olivier HOARAU  
procuration à M. Henry HIPPOLYTE

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
12/10/2026

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 OCTOBRE 2026**

**AFFAIRE N°2026 066 BC 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2026**

**Le Président de séance expose :**

Les procès verbaux des séances du Bureau communautaire sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante. Le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents, après prise en compte éventuelle de leurs remarques et enfin signé par le Président et le secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Bureau Communautaire du 07 septembre 2026 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- APPROUVER le procès-verbal du Bureau Communautaire du 07 septembre 2026 ci-annexé.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président